



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre

du comité

N° 62
Février 2024

COMITÉ
d'histoire

des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle

Nomination de Michel Bonamy, nouveau secrétaire général du CHATEFP

Mon sens social s'est développé au contact des appelés du contingent, de Seine Saint-Denis, de Lorraine, du Pas de Calais..., qu'il me revenait de préparer au combat, au moment de l'engagement dans le Golfe Persique. Intégré en 2003 dans le corps des administrateurs civils, j'ai choisi la direction générale de la santé, pour les grandes lois de santé publique, de l'assurance maladie et de réponse aux catastrophes sanitaires de grande ampleur.



Au titre de la mobilité, j'ai participé à l'élaboration de la filière défense et sécurité des DiRECCTE. J'y ai notamment fait prendre en compte les spécificités du système d'inspection du travail. Simultanément, j'ai œuvré à renforcer le dispositif de gestion des crises du cabinet et de l'administration du ministre chargé du travail et de l'emploi. Ministères que j'ai représentés en cellule interministérielle de crise CIC-Beauveau (pandémie grippale 2009, crise des hydrocarbures 2010, crise nucléaire de Fukushima 2011...).

Après une mobilité de terrain, comme directeur adjoint au CHU d'Orléans pendant les deux années et demi de la mutation de ses patients et de son personnel de trois sites vers un site unique, je suis revenu au secrétariat général ministériel, pour créer la fonction de Haut fonctionnaire à la sécurité routière et référent ministériel des mobilités.

Ma mission a consisté, au profit des agents des ministères sociaux et des établissements sous notre tutelle, à repenser la fonction déplacements, trajet domicile travail et de mission inclus, donc l'organisation du travail, tout en maîtrisant le risque routier professionnel, en lien étroit avec notamment la DGT et le PNST 4.



DOCUMENTS :
REGARDS SUR
LE PASSÉ

**Le FISC et les Coopératives ouvrières
Ouest-Éclair (édition de Caen), n°5522 du 7 février
1914**

On signale un intéressant jugement du tribunal de Nîmes, sur les prétentions du fisc à l'égard des coopératives ouvrières de production. Voici les faits : en 1897, quelques ouvriers de Nîmes se réunirent pour



OUVRAGES SIGNALÉS

Publications du CHATEFP

☞ **Cahier n° 28 : De la loi de 1971 à nos jours : approches de la formation professionnelle travail-**
emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cahier_28.pdf

fonder une imprimerie, la Laborieuse¹, qui a pris un grand essor et jouit en ce moment même d'une prospérité très justifiée. Dans les intentions des fondateurs, cette société coopérative anonyme à capital variable devait être exclusivement ouvrière. Mais il était nécessaire au début, pour lancer l'affaire de réunir un capital de 30.000 francs : il fallut s'adresser à des personnes étrangères au groupement ouvrier. Pour laisser la direction de la coopérative aux ouvriers fondateurs, on commença par émettre 300 actions de cent francs chacune. On stipula que les actionnaires pouvaient être ouvriers ou non ouvriers. En réalité, sur les 88 actionnaires, 11 seulement étaient ouvriers : toutefois les actionnaires non ouvriers ne devaient pas prendre part au partage des bénéfices. Ils n'avaient droit, en rémunération de leur apport qu'à un intérêt fixe de quatre pour cent l'an et à mesure que leurs actions étaient remboursées, ces actionnaires d'une espèce particulière étaient éliminés. En cas de liquidation, ils ne pouvaient revendiquer que le montant de leur action souscrite. Enfin, il fut stipulé que les actionnaires non ouvriers de la Laborieuse ne pourraient jamais avoir la majorité dans le conseil d'administration, et que, d'autre part, le directeur serait toujours choisi parmi les ouvriers.

On le voit en réalité, les bailleurs de fonds n'étaient pas des actionnaires, mais de vrais prêteurs. Puisque les ouvriers fondateurs étaient bien les seuls et vrais actionnaires, la société était bien à son tour une coopérative ouvrière. Le fisc ne l'avait pas entendu ainsi et « puisque, disait-il la Laborieuse a fait appel à des commanditaires qui ne sont pas ouvriers » elle n'est pas, comme les coopératives ouvrières de production, dispensée de l'impôt de 4% sur le revenu qui est de règle pour les sociétés commerciales. La Laborieuse résista à ces prétentions et un procès fut engagé devant le tribunal de Nîmes qui a donné tort au fisc. Il est utile de faire connaître cette décision, si justement favorable aux coopératives

Collectif

Que sait-on du travail ?, Presses de Sciences Po

La qualité des emplois, les conditions de travail et son organisation, les formes de management, la santé au travail ou bien le sens du travail ont longtemps été tenus à l'écart du débat public. Bien que largement étudiés par de nombreux chercheurs en sciences sociales, ces enjeux se sont trouvés relégués derrière les préoccupations liées au chômage, à la création ou la sauvegarde des emplois, quelle qu'en soit la qualité. Ce n'est plus le cas depuis la fin des années 2010. Plusieurs éléments ont contribué à remettre la question du travail au cœur de l'attention publique, notamment la baisse du chômage, la crise de Covid-19 et les débats suscités par la réforme des retraites de 2023.

¹ « La Laborieuse » est une imprimerie fondée à Nîmes, sous forme de coopérative de production, le 27 octobre 1897 par Claude GIGNOUX, ouvrier typographe (1870-1931) et plusieurs autres coopérateurs éminents, dont Edouard de BOYVE (1840-1923). L'entreprise a travaillé pour de nombreuses revues et maisons d'édition libertaires jusqu'en 1940.

Aurons-nous une grève générale des Travailleurs du sous-sol ?

L'Aurore, n°5915 du 10 février 1914

D'inquiétantes constatations viennent d'être faites. L'industrie française court les plus grands risques de manquer de pain, c'est-à-dire de charbon. Le stock en est tout à fait réduit sur le carreau des mines et l'extraction est en déficit sensible depuis quelques mois. Surtout, qu'on n'aille pas dire que la loi de trois ans² est pour quelque chose dans cette disette. Il n'y a que les mauvais Français pour croire cela. Les chefs d'industrie avouent bien tout bas, dans leurs syndicats, ils écrivent bien dans leurs organes professionnels, que l'encasernement d'une troisième classe les prive de bras. Mais leurs grands quotidiens politiques et d'affaires doivent nier cette évidente vérité. Leur politique exige ce mensonge patriotique, dût la France n'y trouver que ruine industrielle et désastre moral.

La loi de trois ans a enlevé 180.000 jeunes gens à la production nationale. La belle affaire ! Qu'on augmente le temps de travail de ceux qui ne sont pas ou ne sont plus encasernés, et le déficit sera comblé ! Ainsi raisonnent nos troisannistes impénitents. A ce compte, n'est-ce pas, on pourra prolonger indéfiniment le temps de caserne, la compensation, au point de vue de la production, serait dans la prolongation correspondante du temps ouvrable pour ceux qui ne porteraient pas l'uniforme. Et ceux qui s'inquiéteraient de l'avenir de la race, des limites des forces humaines seront tout simplement des gens qui veulent ouvrir nos frontières à l'envahisseur. Qu'on abroge donc toutes les lois de protection ouvrière, surtout celles qui limitent la durée du travail. Elles sont antinationales ! Ainsi raisonnent M. le sénateur TOURON³ et ses amis.

Par malheur pour ces messieurs, les travailleurs tiennent un raisonnement tout opposé. Sans doute ils regrettent bien que la production diminue. Mais, pour y remédier, ils ont la simplicité de s'en prendre aux causes, dont la plus grave est celle que défend le plus ardemment M. TOURON. Et loin de consentir une prolongation de temps de travail, ils réclament des réductions, afin, osent-ils dire, de conserver plus saines, plus abondantes les sources même de la vie.

Nicolas MARTY et Patrice POUJADE:
Pour une histoire sociale de
l'économie, notions et débats,
Presses Universitaires du Midi

En balisant les contours de l'histoire sociale de l'économie à partir de concepts clé, cet ouvrage ouvre des pistes de réflexions qui intéresseront ceux pour qui les individus et leurs actions sont une porte d'entrée pour comprendre la société. Cet ouvrage a l'ambition de contribuer à « baliser » le champ de ce que ses auteurs appellent « l'histoire sociale de l'économie » et d'en proposer un certain nombre de contours.

A partir de leurs thèmes de recherche, leurs sources, terrains et expériences, les auteurs ont retenu 27 concepts clé choisis pour l'intérêt des problèmes qu'ils soulèvent, la place qu'ils ont pu prendre dans les discussions académiques ou, au contraire, en raison de leur oubli. Certains proviennent de la sphère de l'histoire économique (production, marché, consommation, conjoncture...), d'autres renvoient à des thématiques qui relèvent plutôt de l'histoire sociale (catégories sociales, association, famille, femmes...), d'autres encore ressortissent d'éléments de méthode (échelles, qualitatif-quantitatif, biographie...).

Si l'objectif de l'ouvrage est de définir des mots sélectionnés pour leur opérativité, il est également d'ouvrir des pistes de réflexions propres à intéresser tous ceux qui font une histoire où les individus - les acteurs - et leurs actions ont quelque chose à nous dire de la société et même de l'homme.

² La loi dite des Trois ans est promulguée le 8 août 1913. Elle augmente la durée du service militaire de deux à trois ans en vue de préparer l'armée française à une guerre éventuelle avec l'Allemagne, compte tenu de son infériorité démographique. Elle est votée par les Radicaux avec l'appui de la Droite, mais sans les voix de Gauche (SFIO et Radicaux-socialistes).

³ Eugène TOURON (1854-1924), industriel textile de l'Aisne et sénateur de la Gauche républicaine (centre-droit) de 1905 à sa mort. Vote la loi d'avril 1910 sur la retraite par capitalisation.

Qui l'emportera ? Les travailleurs, cela ne fait aucun doute. Il n'en saurait d'ailleurs être autrement que si leurs adversaires détournaient résolument l'armée de son rôle et transformaient chaque soldat en garde-chiourme de producteurs condamnés au travail forcé.

Si durs et si impératifs que soient les ordres du capitalisme pour qui ne possède pas, nous n'en sommes pas là et, malgré tout, à travers bien des difficultés, trop lentement aux yeux de ceux qui attendent leur émancipation économique, nous nous éloignons de cette barbarie. Les lois elles-mêmes doivent consacrer cette marche vers le progrès. Ainsi, par exemple, celle qui vient de fixer à huit heures la durée du travail journalier dans les mines⁴.

Cependant les mineurs veulent davantage. « Ménager nos forces productrices, c'est bien, disent-ils. Mais il faut également assurer notre existence quand nous ne pourrions plus produire. » Pour cela, ils réclament deux francs par jour de retraite à cinquante ans et après vingt-cinq ans de travail dans le sous-sol. C'est là la revendication commune aux mineurs de tous les bassins houillers ou métalliques et aux ardoisiers. Depuis bien des années déjà le Parlement est saisi de la question. Il y a deux ans, la Fédération des travailleurs du sous-sol, par la bouche du citoyen Albert THOMAS⁵, opposait, à la Chambre, un projet conforme à celui que rapportait M. REDEN. Ce fut ce dernier qui triompha, avec l'appui inattendu du député mineur BASLY⁶. Alors, ce fut la discorde chez les mineurs. Un Congrès qui se tint quelque temps après à Paris remis bien les choses au point en décidant, à l'unanimité des délégués, que le bloc des intéressés continuerait la lutte pour le projet Albert THOMAS. Mais, depuis, les choses ont été de mal en pis et le bloc ouvrier s'est coupé en deux.

Les uns, ceux du Nord et du Pas-de-Calais, avec le citoyen BASLY, prétendent que le projet REDEN⁷, avec son article 11, leur donne seul la garantie de

Stéphane ZYGART : Vie, activité, handicap : réadaptations et normes médico-sociales, Editions de la Sorbonne

Les invalidités semblent chargées d'une part immuable et de fixité, où se mêlent médecine, assistance et monstruosité. Mais les possibilités ouvertes aux personnes invalides ont été considérablement transformées au début du XXe siècle, par le droit et le travail, à partir de la Première Guerre mondiale. C'est alors qu'a été affirmée la compatibilité de l'invalidité et de l'exercice d'un travail, alors que, depuis la fin du Moyen Âge, l'invalidité se définissait par l'inaptitude au travail. La notion de handicap est née à partir de cette idée d'un emploi possible des personnes invalides, grâce à leur réadaptation, c'est-à-dire à leur rééducation physique et professionnelle.

Suivre cette histoire permet de comprendre comment, à partir de ce droit au travail, en tant que celui-ci va de pair avec un droit à une assistance inconditionnée, les personnes handicapées ont pu desserrer l'étau de la survie et de l'urgence dans lequel leurs existences avaient été jusque-là prises, en dehors des secours des familles et de la charité.

[...Comprendre l'histoire des normes médico-sociales de réadaptation], leurs

⁴ La loi du 31 décembre 1913 limite à 8 heures la journée de travail pour les mineurs de fond.

⁵ Albert THOMAS (1878-1932), député socialiste de la Seine depuis 1910, proche de Jean JAURES mais de tendance réformiste. Contribue aux lois sur les retraites, la baisse du temps de travail et l'amélioration de la condition des mineurs avant 1914, mais participe au gouvernement d'Union sacrée pendant la Première Guerre mondiale.

⁶ Emile BASLY (1854-1928), mineur de fond à Anzin, sert de modèle à ZOLA pour son personnage d'Etienne LANTIER dans *Germinal*, avant d'être élu député-maire de Lens, de 1891 à sa mort. Il fait partie de l'aile modérée de la SFIO et s'oppose aux collectivistes de Jules GUESDE et à la CGT naissante, prônant des négociations avec le patronat. Il ne soutient pas les propositions de grève générale.

⁷ Constant RODEN (1852-1918). Député radical du Nord-Pas-de-Calais de 1910 à 1918, rapporteur de la loi du 25 février 1914. Cette dernière institue la « Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs » (Carom), qu'elle place sous le contrôle de l'État, celui-ci contribuant à son financement. Cette caisse, constituée d'ouvriers mineurs, d'exploitants et de représentants de l'État a pour mission la gestion du régime des retraites des mineurs, qui demeure un régime par capitalisation. Le droit d'entrée en jouissance reste fixé à 55 ans.

retraites qui ne seront pas inférieures à celles qu'ils ont actuellement. Les autres, au contraire, dénoncent furieusement ledit article qui, en permettant que la retraite soit fixée par des conventions particulières entre syndicats et compagnies, briserait l'unité des efforts en même temps que l'uniformité, de la retraite. C'est là-dessus que se débattent les mineurs entre eux. Mais la controverse, si âpre soit-elle, ne les empêche pas de se préparer à l'action les uns et les autres, pour obtenir plus tôt le vote de la loi. Et c'est pour ces fins que le Congrès de la Fédération du sous-sol, qui vient de se tenir à Lens, a décidé la grève générale pour le 1er mars, la grève générale pour les 730 francs de retraite par an, et contre l'article 11.

Les mineurs du Pas-de-Calais et du Nord suivront-ils les mineurs des autres centres sur ce terrain ? C'est évidemment un point d'interrogation très gros. A un moment, au Congrès socialiste d'Amiens, on a pu croire que le citoyen BASLY abandonnait ce que M, REDEN lui-même avait appelé « le ver dans le fruit », le trop fameux article 11. Et le citoyen JAURES pouvait prendre acte de cet abandon, sans que le citoyen BASLY élevât, dans le Congrès, la moindre protestation. Mais le lendemain, le député de Lens interviewé par un rédacteur du Temps, déclarait qu'« à aucun moment il n'avait pris l'engagement que lui avaient prêté certains orateurs, au Congrès du Parti socialiste, de renoncer à l'article 11 ». Dans ces conditions, que sera la grève des travailleurs du sous-sol si, d'ici le 1er mars, aucun acte législatif n'est intervenu pour l'éviter ? De ce que le citoyen BASLY tient à l'article 11, au « ver dans le fruit », s'ensuit-il que les mineurs de sa région feraient grève pour le conserver, alors que les autres abandonneraient le travail pour le faire disparaître ? C'est ce qu'affirment les journaux qui voudraient bien arrêter la foi en route, sans même se rendre compte que ce serait la grève tout de même et, alors certainement générale.

N'empêche, toutefois, que le point est délicat et il n'éluide aucune cause de grève, s'il n'en crée pas une supplémentaire. La grève minière est donc très probable pour mars. Sera-t-elle générale ou partielle ? Il est, pour l'instant, difficile de discerner, de prévoir. Mais partielle ou générale, dans l'état actuel du marché de la houille et de son stock, c'est pour l'industrie nationale, une redoutable éventualité. Il semble n'y avoir qu'un moyen de l'éviter. Ce serait que le législateur se hâtât et cessât de ruser avec une revendication que les risques et l'usure professionnels

valeurs directrices et leurs articulations permet de mieux comprendre ce qui se joue dans le droit du travail et dans les droits humains pour les personnes handicapées.

Ousmane SIDIBÉ : Repenser le statut du travail. Une contribution africaine, Les Editions de l'Atelier

À l'heure d'une crise de la globalisation marchande, la fiction d'un travail-marchandise véhiculée par les pays industrialisés dès le XIX siècle gagne à être interrogée par les savoirs et les cultures jusqu'alors disqualifiés. En Afrique, si la tendance est à l'uniformisation du droit du travail portée par des firmes multinationales et des législations influencées par le néolibéralisme, Ousmane Oumarou SIDIBÉ appelle à repenser le statut du travail à l'aune des sociétés dans lesquelles il s'inscrit. Sans idéaliser les systèmes normatifs hérités de la tradition, il donne à concevoir autrement que par le biais d'un modèle occidental, qui les a longtemps réduits à l'archaïsme, le « travail informel », les savoirs empiriques ou encore les solidarités traditionnelles. En invitant à mieux comprendre les spécificités de la culture juridique africaine, l'auteur ouvre la voie à un statut du travail effectif, vers plus de justice sociale. Parce qu'il rompt avec l'unilatéralisme, ce livre s'inscrit dans une réflexion générale sur le statut du travail dans nos vies et rappelle l'existence d'autres modes de relations professionnelles et de conceptions de l'entreprise, là où le management néolibéral tend à privilégier la productivité et la rentabilité.

justifient et que les bénéfices des exploitants permettent largement de satisfaire. Si douloureux que cela soit à ceux qui résistent au progrès social et ne voient d'autres moyens pour assurer la production nationale que dans une prolongation du temps de travail, ils vont à un arrêt quasi complet de la production industrielle, s'ils ne font pas ce sacrifice aux travailleurs du sous-sol national.

A. SYNDUQUET.

Le contrat de travail
Ouest-Éclair (édition de Caen), n°5534 du 19
février 1914

Paris, 18 février. En exécution d'une promesse faite par M. CHERON⁸, alors ministre du travail, au cours d'une interpellation sur le renvoi d'ouvriers syndiqués, M. Albert MÉTIN a déposé cet après-midi, sur le bureau de la Chambre des Députés, un projet de loi sur la rupture abusive du contrat de travail. Le projet actuel s'inspire d'un texte qu'avait présenté à la Chambre dès 1906, sur la même question, M. DOUMERGUE, qui était alors ministre du commerce et du travail. M. MÉTIN s'est préoccupé, avec le garde des sceaux qui a contresigné le projet, de garantir d'une façon absolue la liberté d'opinion, de croyance, et le libre exercice de tous les droits des parties contractantes. Ce projet modifie les articles 19 et 23 du livre 1er du code de travail. Il ajoute à l'article 13 le paragraphe suivant : « Sera réputée illicite et par suite entraînera la nullité du contrat, toute clause d'un contrat de travail dans lequel auront été imposées à l'une des parties des conditions en disproportion flagrante avec la valeur ou l'importance des services engagés ». Et il ajoute à l'article 23 les deux paragraphes que voici : « Le tribunal, pour apprécier s'il y a abus dans la résiliation du contrat par la volonté d'un seul, pouvant donner lieu à dommages et intérêts, pourra faire une enquête sur les circonstances de la rupture. Il devra en tout cas demander à la partie qui a rompu le contrat les motifs de la rupture. Est réputée abusive au sens du précédent paragraphe la résiliation qui aura eu pour cause la méconnaissance d'un droit de l'une des parties contractantes. »

Jean-Marie SALAMITO :
Travailleuses, travailleurs ! Les
Pères de l'Église et l'économie,
Salvator

La Bonne Nouvelle n'est pas une théorie économique, et cependant, révélant Dieu, elle redécouvre plus profondément l'humain, jusque dans les conditions matérielles de son existence. Ainsi le christianisme, prêchant un Verbe fait charpentier, a-t-il transformé en profondeur la vision du travail héritée des Grecs et des Romains, et affirmé la dignité du manouvrier. Au-delà d'une critique frontale des valeurs sociales, il s'est agi d'abord de manifester le besoin de tout homme d'être sauvé - l'aristocrate aussi bien que l'esclave - et de conduire, indirectement ou de surcroît, à une économie de la communion et de l'humilité. C'est ce que Jean-Marie SALAMITO montre dans ce livre, avec la finesse et l'érudition qu'on lui connaît.

⁸ Henry CHERON (1867-1936), originaire de Lisieux député puis sénateur du Calvados, centre-droit. Ministre du Travail dans le Gouvernement Louis BARTHOU en 1913. Remplacé par Albert MÉTIN, radical, au sein du Gouvernement DOUMERGUE.

Le choix d'une carrière
La Gazette de Mostaganem, n°704 du 4 février
1934

Si, pour les parents, il est un problème grave parmi tous les graves problèmes, c'est bien celui du choix d'une carrière, Que fera notre enfant ? Que sera-t-il ? En ferons-nous un médecin illustre ou un charretier débonnaire ? Le lancerons nous dans la haute finance ou sera-t-il marchand de bestiaux ? Ou bien ne trouvez-vous pas préférable que nous en fassions un avocat, ou un chauffeur d'auto, ou un employé ? Enfin, sera-t-il Dieu, table ou cuvette ? Questions angoissantes et qui, périodiquement, s'imposent à l'esprit des parents soucieux. Ceux-ci aveuglés par leur amour paternel, voient le plus souvent dans leur progéniture bien aimée la possibilité d'un avenir brillant et d'une destinée à nulle autre pareille. Leur faites-vous observer timidement qu'ils vont un peu trop vite, et peut-être un peu trop loin ? Ah ! vous êtes bien reçu. Aussitôt leurs yeux jettent des éclairs, leur nez pétille, et de leur bouche animée d'un mouvement progressivement accéléré jaillissent des paroles nourries et véhémentes : « Trop vite, Monsieur, et trop loin Mais songez donc qu'il s'agit de mon fils, un garçon intelligent, et doué, d'un être exceptionnel, Monsieur, vous entendez bien, exceptionnel, et au sujet duquel tous les espoirs sont permis. » Mais oui, mon cher Monsieur, mais ne nous excitez pas. Il est bien entendu que « tous les enfants sont des exceptions » sauf toutefois ceux des autres.

Ceci étant dit, laissez-moi cependant formuler certaines petites remarques, en me plaçant à un point de vue un peu plus... objectif. Je ne me permettrai pas de mettre en doute les qualités intellectuelles de votre fils qui, s'il ressemble en cela à son père, n'est pas un génie, mais une intelligence moyenne, bien équilibrée. Je ne nie pas non plus son droit à aspirer aux plus hautes destinées en embrassant la plus belle carrière. Mais c'est là précisément que nous nous heurtons à des difficultés, non pas insurmontables, mais néanmoins très réelles. Quelle est donc, Monsieur, la carrière que nous pouvons qualifier « la plus belle » ? Serait-ce la vôtre, peut-être ? J'ai peine à le croire car on est toujours enclin à voir, plutôt les défauts de sa propre profession, les lacunes qu'elle présente, les soucis qu'elle procure, et l'on cherche avant tout à éviter cela à ses enfants. Alors ? Par quoi vous laisserez-vous guider dans votre choix ? Sera-ce par

Juliette RENNES : Métiers de rue.
Observer le travail et le genre à
Paris en 1900, Editions de
l'EHESS

Le 21 février 1907, une foule se presse sous une pluie battante devant le 94, rue Amelot dans le XI^e arrondissement pour voir les deux premières cochères parisiennes s'élancer. Honnies ou célébrées avant d'être oubliées, ces pionnières constituent le point de départ de l'enquête de Juliette RENNES sur le travail de rue à la Belle Époque. Dans un Paris en pleine transformation qui loue la consommation et s'ouvre au tourisme, les activités sur la voie publique, de la vente ambulante au transport en passant par les arts forains, sont présentées sous un angle pittoresque par la presse, les éditeurs de cartes postales et des auteurs en vue.

Riche de plus de 180 illustrations, ce livre confronte les représentations des métiers de rue, souvent fantasmées, aux expériences des travailleuses et travailleurs. Les sources mobilisées, allant de la culture visuelle aux statistiques publiques, des archives policières aux reportages de presse et aux récits de soi, rendent alors saillantes les formes variées et inégalitaires d'usages de la rue et de visibilité selon les positions de classe, de genre et d'âge. Cette ethnographie historique offre ainsi des ressources précieuses pour comprendre les reconfigurations de l'espace urbain contemporain et ses futurs possibles.

vos préférences personnelles ? Et cherchez-vous ce que vous croyez être pour votre fils une source de gloire et de fortune ? Ou bien encore, n'ayant pas assez confiance en vos propres jugements, irez-vous soumettre le cas à un ami plus expérimenté.

Eh bien, non ! Toutes ces différentes méthodes qui consistent à procéder ainsi à l'aveuglette en se basant sur des données qui elles-mêmes sont sans valeur, tout cela est à éliminer d'un coup de balai énergique et définitif. Car, en fin de compte, que demandez-vous ? S'agit-il uniquement de satisfaire votre orgueil paternel, ou bien cherchez-vous à procurer à votre enfant le bonheur et la sécurité ? J'espère pour votre fils et pour vous que c'est plutôt ceci que cela. Si tel est le cas, je vous en conjure : réfléchissez plus sérieusement que vous ne le faites à cette grave question de la carrière ! Des voies innombrables s'offrent à vous, et une simple erreur d'aiguillage peut avoir pour conséquence une catastrophe. Pour qu'une vie soit féconde, pour qu'un être produise tout ce qu'il est en son pouvoir de produire, la condition première est que cet être se trouve dans un milieu qui soit le sien. Ces termes peuvent paraître vagues à ceux qui ne voient les choses qu'en surface. Mais si nous voulons bien réfléchir un instant et pénétrer un peu plus en nous-mêmes, nous risquons fort de trouver, en nous précisant, la réponse à cette question capitale : Suis-je bien dans un milieu qui est le mien ? Ma situation, mes occupations correspondent-elles à mes tendances et à mes capacités ? Ne pourrais-je faire mieux et fournir plus de travail, si ma profession répondait davantage à mes goûts ? En quelques mots, suis-je l'homme qu'il faut à la place qu'il lui convient ? Dans les 99 % des cas, la réponse sera négative. N'en soyons pas surpris. Car nous-mêmes savions-nous bien ce que nous voulions faire quand, au moment de choisir une carrière, nous nous sommes aventurés dans une voie plutôt que dans une autre ?

L. R.

Transformation du Problème social La Dépêche, n°23929 du 26 février 1934⁹

Il existe encore des régions où l'homme ne travaille guère et où, pourtant, il ne connaît pas la famine. La

Yves ZOBEMAN : La folle histoire du chômage, Editions Apogée

Il n'y a pas de plus grand péril que le chômage parmi ceux de notre monde moderne. Mais les États et les politiques qui les dirigent ont beau le traiter politiquement, socialement et économiquement, le chômage perdure et obsède. Les sociétés ont régulièrement rejeté les individus hors du travail. Le vagabondage, la mendicité, la misère, la pauvreté et aujourd'hui la précarité ont forcément un lien avec le « non-travail », première approximation du chômage. Sa dépendance avec les systèmes économiques est évidente, mais son rapport à l'histoire permet d'expliquer sa diversité. Aujourd'hui, la création d'un revenu garanti et le droit à la mobilité professionnelle de la force de travail constituent des pistes de résolution de ce problème. Cette étape décisive sur le chemin de la transformation des sociétés capitalistes avancées imprime au développement historique de nos sociétés une rupture qualitative sans précédent en mettant en question le rapport salarial.

⁹ Article publié dans *La Dépêche* alors que la France subit une crise politique majeure, suite à l'affaire STAVISKY et aux émeutes du 6 février 1934 organisées par les ligues d'extrême-droite. Le gouvernement DALADIER est renversé, le PCF appelle à la grève générale et demande désormais la création d'un Front populaire. L'auteur, ROSNY Aîné, écrivain de science-fiction, président de l'Académie GONCOURT, passe, comme Octave MIRBEAU, pour un anarchiste de droite.

population est clairsemée, l'ardeur du climat permet de se nourrir modérément. L'indigène a d'ailleurs peu de besoins, la base de l'alimentation est à portée de sa main ; il y adjoint ce qu'il trouve, au hasard de ses randonnées, dans la forêt ou sur la brousse : quelque gibier, des noix de sortes diverses, des graines, des fruits. De telles régions furent toujours assez exceptionnelles : pour être peu actif, le sauvage a mené et mène généralement une existence précaire. Dans les pays policés, le travail fut la loi d'airain, dans les temps anciens comme dans les temps modernes. Parce qu'on ne savait pas utiliser le cheval chez les antiques, l'esclavage prit une extension considérable chez les vainqueurs. Plus tard, l'emploi rationnel de la plus noble conquête de l'homme fit graduellement diminuer le servage dans l'Europe occidentale. Ensuite vint l'époque des machines. Elles parurent souvent tyranniques.

Leur usage sans cesse croissant tend à réduire, dans une proportion effarante, l'effort manuel, surtout pour ce qui regarde les nécessités essentielles de l'existence. Qu'il s'agisse de la nourriture, des vêtements, des transports, la machine se substitue partout à l'homme. D'immenses terres cultivables, au Canada, aux États-Unis, dans l'Argentine, permettent de produire bien plus qu'il ne faut pour alimenter non seulement le continent américain, mais pour expédier au dehors d'énormes excédents — en partie inutilisables. En Europe même, la machine a pris aux champs une importance qui augmente chaque jour, même pour des surfaces réduites. Inutile d'insister sur les moyens surabondants dont on dispose pour produire ce qui est utile, nécessaire ou agréable aux hommes, en dehors de leur alimentation. En sorte que la notion classique du prolétariat doit tendre à se fondre dans une notion plus générale. Il ne s'agit plus de dresser des classes les unes contre les autres, mais d'améliorer le sort de la masse humaine tout entière, sans distinction d'origine ou de fonction ; le nivellement se fait de lui-même ; ainsi, la classe moyenne n'est actuellement pas mieux pourvue que la classe ouvrière.

En résumé, l'humanité dispose des énergies qui peuvent et doivent finalement aboutir à une amélioration incalculable du bien-être général. Les éléments de l'âge d'or sont à notre disposition. Malheureusement, nous ne sommes point dignes encore des puissances que la science et sa fille l'industrie ont créées pour nous. Nous persistons dans

A lire dans les Revues

Clio. Femmes, Genre, Histoire
2023/2 (n° 58)

Genre et idées politiques. Les
ouvrières en grève en mai-juin 1917
en région parisienne
Léo BACCUET

CEREQ BREF, 2023/12 (n°444)

Vers un accompagnement «inclusif»
des adultes handicapé-es dans la
formation professionnelle ?

Jérôme BAS, Catherine GALLI,
Laure GAYRAUD, et al.

Formation emploi 2023/4 (n°164)

Les référentiels à l'épreuve de leurs
usages entre travail et formation

Anne-Lise ULMANN, Stéphane
BALAS, et al.

France Stratégie, note d'analyse
n°130 (décembre 2023)

Qualité de l'emploi : une question de
métiers ?

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/qualite-de-lemploi-une-question-de-metiers>

CEREQ BREF, 2023/14 (n°446)

Métiers en tension : les jeunes
peuvent-ils être une réponse ?

Thomas COUPIÉ, Céline
GASQUET

Annales des Mines-Gérer et
comprendre 2023/4 (n°154)

Du tiers employeur au tiers-lieu
territorial d'emploi ? Le groupement
d'employeurs

Gaëlle ANGELERGUES, Bérangère
CONDOMINES

des errements antiques ; notre barbarie native, autant que notre sottise, nous empêche de tirer un parti convenable de nos merveilleuses ressources. Qu'il y ait des misérables, qu'il y ait des hommes privés de travail et d'argent, c'est une lamentable absurdité.

La base d'existence largement assurée, il est non seulement inadmissible, mais désirable, que des hommes s'évertuent à conquérir autre chose, par la science, par l'art, par l'industrie, par le commerce. Une société sans animateurs deviendrait insipide et molle. Elle ne serait guère estimable. Et les conquêtes d'une minorité, n'excluant plus le bien-être de la masse, ne gêneraient personne et contribueraient à l'agrément de la vie. Une plate égalité est un idéal pitoyable — point conforme d'ailleurs à la nature des choses. La richesse des uns comparée à la pénurie des autres, fut jadis un scandale, mais surtout un scandale moral. Si la concentration des capitaux a causé des misères, elle a présidé aussi à des œuvres utiles, voire indispensables, pendant les périodes qui ont précédé la nôtre !

D'autre part, le luxe, les plaisirs plus ou moins coûteux ont permis l'épanouissement d'éléments sans lesquels une haute société tombe dans le béotisme. L'art, l'élégance, qui est un art vivant, la littérature (théâtre, cinéma, éditions) en ont dépendu. Les aspects misérables, souvent cruels, voire féroces, qu'elle a pris trop longtemps, tiennent à l'insuffisance humaine. L'amélioration sociale s'est faite par tâtonnements, avec des reculs sauvages, depuis la chute de Rome jusqu'à nos jours. Pourtant, l'évolution des dix-neuvième et vingtième siècles, encore assez inhumaine, donnait de grandes espérances quand survint l'épreuve atroce de la grande guerre : le retour aux instincts farouches, aux vieilles rivalités ethniques, aux haines sans raison précise, tout cela fait craindre que des cataclysmes précèdent la solution salutaire que permet l'état industriel contemporain.

Nous ne devons pas être intrinsèquement pessimistes, je le veux bien mais il est dangereux d'être trop optimistes : ce serait de la folie. La confiance comme la méfiance sont également nécessaires...En tout cas, la lutte des classes doit devenir un anachronisme. L'avenir de nos sociétés exige une formule qui engloberait un programme pour l'utilisation efficace des forces matérielles et morales. C'est l'entente qui doit prédominer. Osera-t-on espérer que les individus et les peuples le comprendront ? La folie a tellement dominé le bon sens depuis l'armistice !

J.-H. ROSNY aîné, de l'Académie GONCOURT

Lettre du CEDEF, 5 janvier 2024
Les différences de composition de la main-d'œuvre entre entreprises expliquent une part croissante des inégalités de salaire
Damien BABET, Olivier GODECHOT, Marco Guido PALLADINO, Insee Analyses n° 92, 4 p., janvier 2024.

*Merci de nous faire part de vos suggestions.
Vous pouvez également nous transmettre des documents.*

CONTACTS

Michel Bonamy

Secrétaire général

☎ 06 69 94 91 46

✉ michel.bonamy@travail.gouv.fr

Directrice de la publication :

Agnès Jeannet, présidente

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

Paco intranet :

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

**Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle**

✉ 14, avenue Duquesne
75350 Paris cedex 7

☎ 07 61 43 59 27

@ histoire@travail.gouv.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022